

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Séance du 23 avril 2026**

---

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur Christophe Carlier, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

**RAPPORT 2026 SUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**

**Étaient présents :**

M. Christophe Carlier - Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Doms, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Eveline Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger – adjoints, Mme Marie-Line Thébaud, M. Philippe Héraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil, Mme Lucie Brissonnet, M. Kaddour Métir, M. Jean-Jacques Um, Mme Rachida Sadane, Mme Sandrine Chauvin-Brodin, Mme Betty Adda, M. Gérard Zoui – conseillers.

**Étaient représentés :**

M. Jordan Vérin-Galea représenté par Mme Muriel Ethève  
M. Mostafa Sellak représenté par Mme Christine Durand  
Mme Marie Chavanon représentée par Mme Rachida Sadane  
Mme Marie Leclerc-Bruant représentée par M. Kaddour Métir  
M. Jean-Jacques Bridey représenté par Mme Betty Adda

**Était absent :**

M. Arthur Mesmin

---

Madame Sandrine Aubert est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1612-24 ;

Vu le rapport 2026 sur l'égalité entre les femmes et les hommes ci-annexé ;

Considérant que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les Communes de plus de 20 000 habitants ont pour obligation de présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la Commune, et ce préalablement aux débats sur le projet de budget ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Sandra Graves-Payet, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Article unique – Prend acte de la présentation du rapport 2026 sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour extrait conforme :  
Le Maire,

Christophe CARLIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20260430-2026-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Séance du 23 avril 2026**

---

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur Christophe Carlier, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

**ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER**

**Étaient présents :**

M. Christophe Carlier - Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Domps, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Eveline Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger – adjoints, Mme Marie-Line Thébaud, M. Philippe Héraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil, Mme Lucie Brissonnet, M. Gérard Zoui, M. Kaddour Métir, M. Jean-Jacques Um, Mme Rachida Sadane, Mme Sandrine Chauvin-Brodin, Mme Betty Adda – conseillers.

**Étaient représentés :**

M. Jordan Verin-Galea représenté par Mme Muriel Ethève  
M. Mostafa Sellak représenté par Mme Christine Durand  
Mme Marie Chavanon représentée par Mme Rachida Sadane  
Mme Marie Leclerc-Bruant représentée par M. Kaddour Métir  
M. Jean-Jacques Bridey représenté par Mme Betty Adda

**Étaient absents :**

M. Arthur Mesmin

---

Madame Sandrine Aubert est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.1612-30 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, et notamment son article 106 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n°2024-2 du 8 février 2024 par laquelle le conseil municipal a approuvé le règlement budgétaire et financier ;

Vu le projet de règlement budgétaire et financier ci-annexé ;

Considérant que le règlement budgétaire et financier doit être adopté avant le vote de la première délibération qui suit le renouvellement de l'assemblée délibérante ;

Considérant que le Règlement budgétaire et financier a pour objectifs de :

- Définir les critères d'utilisation des chapitres de dépenses imprévues en fonctionnement et en investissement ;
- Décrire les procédures de la collectivité, les faire connaître avec exactitude et se donner pour objectif de les suivre le plus précisément possible ;
- Créer un référentiel commun et une culture de gestion que les directions et les services de la collectivité se sont appropriés ;
- Rappeler les normes et respecter le principe de permanence des méthodes,

Considérant que le projet de Règlement budgétaire et financier est, pour l'essentiel, identique à celui adopté précédemment par l'assemblée délibérante, hormis quelques modifications de rédaction et ajouts ponctuels qui permettent une meilleure lisibilité et application opérationnelle ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Sandrine Aubert, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

**Par 31 voix pour** - M. Christophe Carlier – Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Domsps, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Eveline Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, M. Jordan Verin-Galea (représenté), Mme Brigitte Lemoine , M. Laurent Hornsperger, M. Mostafa Sellak (représenté), Mme Marie-Line Thébaud, M. Philippe Héraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil, Mme Lucie Brissonnet, M. Gérard Zoui, Mme Marie Chavanon (représentée), M. Jean-Jacques Um, Mme Rachida Sadane, M. Jean-Jacques Bridey (représenté), Mme Betty Adda.– **et 3 contre** - M. Kaddour Métir, Mme Marie Leclerc-Bruant (représentée), Mme Sandrine Chauvin-Brodin.

Article 1<sup>er</sup> – Adopte le règlement budgétaire et financier annexé à la présente délibération.

Article 2 – Autorise Monsieur le Maire ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme :  
Le Maire,

Christophe CARLIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20260427-2026-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Séance du 23 avril 2026**

---

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur Christophe Carlier, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

**REPRISE ANTICIPÉE ET AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025**

**Étaient présents :**

M. Christophe Carlier - Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Doms, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Eveline Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger – adjoints, Mme Marie-Line Thébaud, M. Philippe Héraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil, Mme Lucie Brissonnet, M. Gérard Zoui, M. Kaddour Métir, M. Jean-Jacques Um, Mme Rachida Sadane, Mme Sandrine Chauvin-Brodin, Mme Betty Adda – conseillers.

**Étaient représentés :**

M. Jordan Verin-Galea représenté par Mme Muriel Ethève  
M. Mostafa Sellak représenté par Mme Christine Durand  
Mme Marie Chavanon représentée par Mme Rachida Sadane  
Mme Marie Leclerc-Bruant représentée par M. Kaddour Métir  
M. Jean-Jacques Bridey représenté par Mme Betty Adda

**Étaient absents :**

M. Arthur Mesmin

---

Madame Sandrine Aubert est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L. 2311-5 et R. 2311-13 ;

Vu l'état des résultats attesté par le comptable ;

Vu les états des restes à réaliser en dépense et en recette ;

Considérant que la collectivité peut décider de reprendre l'excédent ou le déficit dès le vote du budget primitif lorsque l'adoption du compte administratif et la production du compte de gestion sont intervenues préalablement ;

Considérant toutefois, qu'en application de l'article L. 2311-5 du code général des collectivités territoriales, une reprise anticipée des résultats est possible avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion sur la base d'une estimation des résultats constatés à l'issue de la journée complémentaire par l'ordonnateur et attestée par le comptable, accompagnée de l'état des restes à réaliser au 31 décembre ;

Considérant qu'afin de tendre à l'équilibre des sections d'investissement et de fonctionnement du budget primitif pour l'exercice 2026, il est proposé de reprendre par anticipation le résultat de l'exercice 2025 et de l'affecter dès le vote de ce budget ;

Considérant que la reprise doit obligatoirement s'effectuer en une seule fois et en totalité ;

Considérant que les résultats repris par anticipation sont d'une part le solde de réalisation la section d'investissement, et d'autre part, l'excédent de fonctionnement, soit le résultat cumulé de la section de fonctionnement ;

Considérant que la balance générale provisoire des résultats de l'exercice 2025 se présente comme suit :

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	47 700 067,38	51 387 080,79
	Section d'investissement	7 744 899,87	7 738 648,24
Reports de l'exercice n-1	Section de fonctionnement		3 572 467,64
	Section d'investissement	200 041,67	
	Total	55 645 008,92	62 698 196,67
Restes à réaliser	Section d'investissement	3 663 257,52	1 956 915,11
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	47 700 067,38	54 959 548,43
	Section d'investissement	11 608 199,06	9 695 563,35
	Total cumulé	59 308 266,44	64 655 111,78

Après avoir entendu l'exposé de Madame Sandrine Aubert, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Article 1er – Donne acte de la présentation des résultats pour l'exercice 2025.

Article 2 – Autorise une reprise anticipée des résultats dès le vote budget primitif pour l'exercice 2026.

Article 3 – Dit que le solde d'exécution de la section d'investissement sera repris en dépenses d'investissement pour un montant de 206 293,30 euros à l'article 001 - solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

Article 4 – Affecte l'excédent de fonctionnement d'un montant de 7 259 481,05 euros ainsi qu'il suit :

- La somme de 1 912 635,71 euros à l'article 1068 – excédents de fonctionnement capitalisés – afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte des restes à réaliser ;
- La somme de 2 100 000 euros à l'article 1068 – excédents de fonctionnement capitalisés – afin de financer de nouvelles dépenses d'investissement ;
- Le solde, soit 3 246 845,34 euros, à l'article 002 – excédent de fonctionnement reporté – afin de financer de nouvelles dépenses de fonctionnement.

Pour extrait conforme :  
Le Maire,

Christophe CARLIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20260427-2026-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2026

2026 - 25

VILLE DE FRESNES

---

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Séance du 23 avril 2026

---

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur Christophe Carlier, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

**BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2026**

**Étaient présents :**

M. Christophe Carlier - Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Domsps, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Eveline Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger – adjoints, Mme Marie-Line Thébaud, M. Philippe Héraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil, Mme Lucie Brissonnet, M. Gérard Zoui, M. Kaddour Métir, M. Jean-Jacques Um, Mme Rachida Sadane, Mme Sandrine Chauvin-Brodin, Mme Betty Adda – conseillers.

**Étaient représentés :**

M. Jordan Verin-Galea représenté par Mme Muriel Ethève  
M. Mostafa Sellak représenté par Mme Christine Durand  
Mme Marie Chavanon représentée par Mme Rachida Sadane  
Mme Marie Leclerc-Bruant représentée par M. Kaddour Métir  
M. Jean-Jacques Bridey représenté par Mme Betty Adda

**Étaient absents :**

M. Arthur Mesmin

---

Madame Sandrine Aubert est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-41 ;

Vu la délibération de ce jour par laquelle le Conseil municipal a approuvé la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 ;

Considérant que le budget primitif constitue le deuxième acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité ;

Considérant que le budget primitif doit être adopté obligatoirement chaque année par le Conseil municipal avant le 15 avril de l'année en cours et le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée communale ;

Considérant les besoins de crédits nécessaires au bon fonctionnement des services ;

Considérant les projets d'investissements envisagés par la Commune ;

Considérant les recettes de fonctionnement et d'investissement ;

Considérant que l'équilibre général du budget primitif pour l'exercice 2026 se présente comme suit, après reprise des restes à réaliser et des résultats reportés pour chaque section :

		Dépenses	Recettes
Vote	Crédits d'investissement (y compris compte 1068)	16 501 320,00	18 413 955,71
Reports	Restes à réaliser	3 663 257,52	1 956 915,11
	001 Solde d'exécution reporté	206 293,30	
Total de la section d'investissement		20 370 870,82	20 370 870,82
Vote	Crédits de fonctionnement	54 183 800,00	50 936 954,66
Reports	002 Résultat de fonctionnement reporté		3 246 845,34
Total de la section de fonctionnement		54 183 800,00	54 183 800,00
Total du budget		74 554 670,82	74 554 670,82

Considérant que le budget proposé est à l'équilibre ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Sandrine Aubert, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

**Par 29 voix pour** - M. Christophe Carlier – Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Doms, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Eveline Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, M. Jordan Verin-Galea (représenté), Mme Brigitte Lemoine , M. Laurent Hornsperger, M. Mostafa Sellak (représenté), Mme Marie-Line Thébaud, M. Philippe Héraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil, Mme Lucie Brissonnet, M. Gérard Zoui, M. Jean-Jacques Um, M. Jean-Jacques Bridey (représenté), Mme Betty Adda, **– et 5 contre** - Mme Marie Chavanon (représentée), M. Kaddour Métir, Mme Rachida Sadane, Mme Marie Leclerc-Bruant (représentée), Mme Sandrine Chauvin-Brodin.

Article 1<sup>er</sup> – Approuve le budget primitif pour l'exercice 2026 tel qu'il lui est présenté.

Article 2 – Autorise le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Pour extrait conforme :  
Le Maire,

Christophe CARLIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20260424-2026-25-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Séance du 23 avril 2026**

---

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur Christophe Carlier, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

**FIXATION DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR 2026**

**Étaient présents :**

M. Christophe Carlier - Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Doms, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Eveline Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger – adjoints, Mme Marie-Line Thébaud, M. Philippe Héraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil, Mme Lucie Brissonnet, M. Gérard Zoui, M. Kaddour Métir, M. Jean-Jacques Um, Mme Rachida Sadane, Mme Sandrine Chauvin-Brodin, Mme Betty Adda – conseillers.

**Étaient représentés :**

M. Jordan Verin-Galea représenté par Mme Muriel Ethève  
M. Mostafa Sellak représenté par Mme Christine Durand  
Mme Marie Chavanon représentée par Mme Rachida Sadane  
Mme Marie Leclerc-Bruant représentée par M. Kaddour Métir  
M. Jean-Jacques Bridey représenté par Mme Betty Adda

**Étaient absents :**

M. Arthur Mesmin

---

Madame Sandrine Aubert est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 et notamment son article 4 ;

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, notamment son article 16 ;

Vu le code général des impôts, notamment ses articles 1636 B sexies, 1636 B septies et 1639 A ;

Considérant que les ressources propres des collectivités territoriales sont les ressources définitives constituées des impositions de toute nature, soit la fiscalité locale, des redevances pour services rendus, des produits du domaine, des produits financiers, des dons et legs ;

Considérant que la fiscalité locale est composée de différentes taxes dont les principales pour les communes sont les suivantes :

- Taxe d'habitation qui, depuis 2023, ne s'applique qu'aux résidences secondaires ;
- Taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties ;

Considérant la nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition de la taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;

Considérant la proposition de ne pas augmenter les taux d'imposition directs locaux pour l'exercice 2026 ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Sandrine Aubert, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Article unique – Approuve pour 2026 les taux des impôts directs locaux suivants :

- taxe d'habitation (résidences secondaires) . . . . .	24,36 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties . . . . .	36,96 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties . . . . .	49,44 %

Pour extrait conforme :  
Le Maire,

Christophe CARLIER

---

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Séance du 23 avril 2026

---

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur Christophe Carlier, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

**AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT - RÉHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE PASTEUR ROUX BLANCS-BOULEAUX - MODIFICATION ET ACTUALISATION DE L'ENVELOPPE**

**Étaient présents :**

M. Christophe Carlier - Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Doms, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Eveline Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémie Picard, Mme Diane Durandal, Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger – adjoints, Mme Marie-Line Thébaud, M. Philippe Héraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil, Mme Lucie Brissonnet, M. Kaddour Métir, M. Jean-Jacques Um, Mme Rachida Sadane, Mme Sandrine Chauvin-Brodin, Mme Betty Adda, M. Gérard Zoui – conseillers.

**Étaient représentés :**

M. Jordan Verin-Galea représenté par Mme Muriel Ethève  
M. Mostafa Sellak représenté par Mme Christine Durand  
Mme Marie Chavanon représentée par Mme Rachida Sadane  
Mme Marie Leclerc-Bruant représentée par M. Kaddour Métir  
M. Jean-Jacques Bridey représenté par Mme Betty Adda

**Était absent :**

M. Arthur Mesmin

---

Madame Sandrine Aubert est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) notamment ses articles L. 2311-3 et L. 1612-29 ;

Vu l'instruction codificatrice M57 ;

Vu le règlement budgétaire et financier de la Ville adopté par délibération n° 2024-2 du 8 février 2024 ;

Vu la délibération n° 2024-17 du 28 mars 2024 créant l'autorisation de programme pour la réhabilitation durable du groupe scolaire Pasteur Roux Blancs-Bouleaux ;

Vu les délibérations n° 2025-18 du 27 mars 2025 et n° 2025-94 du 16 octobre 2025 portant modification et actualisation de l'autorisation de programme ;

Considérant la nécessité de procéder à la modification de la répartition des crédits de paiement annuels de l'opération et à l'actualisation des montants de son financement ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Sandrine Aubert, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Article 1er – Approuve la modification de la répartition des crédits de paiement inscrits annuellement pour la réalisation de la réhabilitation durable du groupe scolaire Pasteur Roux Blancs-Bouleaux, dont l'enveloppe est maintenue à 24 millions d'euros.

Article 2 – Acte de la modification de la répartition des crédits de paiement et des moyens de financement de l'opération évalués à cette date :

N° opération	Libellé	Total AP TTC	Durée
100	Réhabilitation du Groupe Scolaire Pasteur Roux Blancs Bouleaux	24 000 000 €	6 ans

CP annuels	Réalisé < 2026	2026	2027	2028	2029	Total
Dépenses prévisionnelles	1 688 824 €	9 000 000 €	10 500 000 €	2 811 176 €		24 000 000 €
Recettes prévisionnelles	1 688 824 €	9 000 000 €	10 500 000 €	2 811 176 €		24 000 000 €
- dont subventions	150 040 €	300 000 €	2 185 000 €	1 500 000 €	2 864 960 €	7 000 000 €
- dont emprunt		4 000 000 €	4 000 000 €			8 000 000 €
- dont fonds propres	1 538 784 €	4 700 000 €	4 315 000 €	1 311 176 €	- 2 864 960 €	9 000 000 €

Article 3 – Précise que les crédits de paiement de 2026 sont inscrits au budget primitif de l'exercice conformément à ce nouvel échéancier.

Pour extrait conforme :

Le Maire,  
 

Christophe CARLIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20260430-2026-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2026

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Séance du 23 avril 2026**

---

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur Christophe Carlier, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) AU TITRE DE L'EXERCICE 2026**

**Étaient présents :**

M. Christophe Carlier - Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Domsps, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Eveline Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger – adjoints, Mme Marie-Line Thébaud, M. Philippe Héraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil, Mme Lucie Brissonnet, M. Gérard Zoui, M. Kaddour Métir, M. Jean-Jacques Um, Mme Rachida Sadane, Mme Sandrine Chauvin-Brodin, Mme Betty Adda – conseillers.

**Étaient représentés :**

M. Jordan Verin-Galea représenté par Mme Muriel Ethève  
M. Mostafa Sellak représenté par Mme Christine Durand  
Mme Marie Chavanon représentée par Mme Rachida Sadane  
Mme Marie Leclerc-Bruant représentée par M. Kaddour Métir  
M. Jean-Jacques Bridey représenté par Mme Betty Adda

**Étaient absents :**

M. Arthur Mesmin

---

Madame Sandrine Aubert est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1111-6 et L. 2311-7 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article R.123-25 ;

Vu la délibération n° 2026-25 du 23 avril 2026 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2026 ;

Considérant que le centre communal d'action sociale est un établissement public administratif mettant en œuvre des actions de la politique sociale de la Ville, notamment en direction des publics fragilisés et des personnes âgées ;

Considérant que pour accomplir ses missions, le CCAS sollicite l'attribution d'une subvention d'un montant maximum de 1 442 300 euros pour l'exercice 2026, versée en plusieurs acomptes et réévaluée en cours d'exercice ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Eveline Fournier, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Article 1 - Fixe le montant de la subvention allouée en 2026 au Centre communal d'action sociale de la ville de Fresnes à la somme de 1 442 300 euros.

Article 2 - Dit que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget primitif pour l'exercice 2026 (article 657363 – rubrique 420).

Pour extrait conforme :  
Le Maire,

Christophe CARLIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20260427-2026-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2026

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Séance du 23 avril 2026**

---

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur Christophe Carlier, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ASSORTIES DE CONDITIONS AUX ASSOCIATIONS LE COUP DE POUCE, AMICALE SPORTIVE DE FRESNES, MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE, VALLÉE AUX RENARDS ANIMATION, FRESNES SERVICES, MISSION LOCALE, 6 METTRE, URBAN TALENT, AMICIAL ET LE GERMINAL**

**Étaient présents :**

M. Christophe Carlier - Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Domps, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Eveline Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger – adjoints, Mme Marie-Line Thébaud, M. Philippe Héraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil, Mme Lucie Brissonnet, M. Gérard Zoui, M. Kaddour Métir, M. Jean-Jacques Um, Mme Rachida Sadane, Mme Sandrine Chauvin-Brodin – conseillers.

**Étaient représentés :**

M. Jordan Verin-Galea représenté par Mme Muriel Ethève  
M. Mostafa Sellak représenté par Mme Christine Durand  
Mme Marie Chavanon représentée par Mme Rachida Sadane  
Mme Marie Leclerc-Bruant représentée par M. Kaddour Métir

**Étaient absents :**

M. Arthur Mesmin  
M. Jean-Jacques Bridey  
Mme Betty Adda

---

Madame Sandrine Aubert est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1111-6 et L.2311-7 ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment ses articles 9-1 et 10 ;

Vu la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État ;

Vu la délibération n°2023-112 du 21 décembre 2023 portant approbation de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Le Coup de Pouce et versement d'un acompte de subvention ;

Vu la délibération n°2023-113 du 21 décembre 2023 portant approbation de la convention d'objectifs et de moyens avec l'Amicale Sportive de Fresnes et versement d'un acompte de subvention ;

Vu la délibération n°2023-114 du 21 décembre 2023 portant approbation de la convention d'objectifs et de moyens avec la Maison des Jeunes et de la Culture et versement d'un acompte de subvention ;

Vu la délibération n°2023-115 du 21 décembre 2023 portant approbation de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Vallée aux Renards Animation et versement d'un acompte de subvention ;

Vu la délibération n°2023-116 du 21 décembre 2023 portant approbation de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Fresnes Services et versement d'un acompte de subvention ;

Vu la délibération n°2024-20 du 28 mars 2024 portant approbation de la convention d'objectifs et de moyens avec les associations 6 Mettre, Urban Talent et AMICIAL ;

Vu la délibération n°2024-21 du 28 mars 2024 portant approbation de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Le Germinal ;

Vu la délibération n°2024-22 du 28 mars 2024 portant approbation de la convention d'objectifs et de moyens avec la Mission Locale et versement d'un acompte de subvention ;

Vu les délibérations n°2024-102, n°2024-103 et n°2024-104 du 19 décembre 2024 portant approbation du versement d'acomptes de subventions ;

Vu les délibérations n°2025-118, n°2025-119 et n°2025-120 du 18 décembre 2025 portant approbation du versement d'acomptes de subventions ;

Considérant que les communes peuvent attribuer des subventions aux associations poursuivant des actions présentant un intérêt public local ;

Considérant que les associations concernées contribuent au développement d'actions dans les domaines culturel, sportif, social, éducatif et d'insertion professionnelle, en cohérence avec les politiques publiques menées par la Ville ;

Considérant que certaines de ces subventions, compte tenu de leur montant et de la prise en compte des subventions indirectes, sont supérieures au seuil de 23 000 € et nécessitent la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens ;

Considérant que les conventions d'objectifs et de moyens conclues avec les associations concernées définissent les engagements réciproques de la Ville et des associations bénéficiaires ;

Considérant que concernant l'AASF il a été demandé en plus de la subvention annuelle pour 150 000 € l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 7 000 € pour l'organisation de la 30<sup>ième</sup> édition du triathlon ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Sandrine Aubert, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Article 1 - Le Conseil municipal approuve l'attribution des subventions assorties de conditions aux associations suivantes au titre de l'exercice 2026 :

Association	Subvention directe 2026	Subvention indirecte 2026	Acompte attribué
Le Coup de Pouce	35 000 €	8 644 €	—
Amicale Sportive de Fresnes	197 000 €	219 985 €	47 500 €
Maison des Jeunes et de la Culture	340 000 €	213 786 €	85 000 €
Vallée aux Renards Animation	228 800 €	13 755,82 €	—
Fresnes Services	30 000 €	—	7 500 €
Mission Locale	—	72 987,80 €	—
6 Mettre	500 €	73 808,64 €	—
Urban Talent	30 000 €	40 052,80 €	—
AMICIAL	—	23 810,40 €	—
Le Germinal	600 €	27 156,25 €	—

Article 2 - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget primitif 2026 – article 65748 (diverses rubriques).

Pour extrait conforme :

Le Maire,

Christophe CARLIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20260427-2026-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2026

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Séance du 23 avril 2026**

---

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur Christophe Carlier, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS NON ASSORTIES DE CONDITIONS**

**Étaient présents :**

M. Christophe Carlier - Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Doms, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Eveline Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger – adjoints, Mme Marie-Line Thébaud, M. Philippe Héraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil, Mme Lucie Brissonnet, M. Gérard Zoui, M. Kaddour Métir, M. Jean-Jacques Um, Mme Rachida Sadane, Mme Sandrine Chauvin-Brodin, Mme Betty Adda – conseillers.

**Étaient représentés :**

M. Jordan Verin-Galea représenté par Mme Muriel Ethève  
M. Mostafa Sellak représenté par Mme Christine Durand  
Mme Marie Chavanon représentée par Mme Rachida Sadane  
Mme Marie Leclerc-Bruant représentée par M. Kaddour Métir  
M. Jean-Jacques Bridey représenté par Mme Betty Adda

**Étaient absents :**

M. Arthur Mesmin

---

Madame Sandrine Aubert est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1111-6 et L. 2311-7 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations notamment ses articles 9-1 et 10 ;

Vu la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 conformant le respect des principes de la République ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 ;

Vu le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 et approuvant le contrat d'engagement républicain ;

Vu les contrats d'engagement républicain ;

Considérant que les communes peuvent allouer aux associations des subventions les aidant ainsi à mener à bien leurs projets présentant un intérêt public local ;

Considérant que les subventions attribuées sous réserve de conditions doivent être approuvées par une délibération distincte du budget ;

Considérant que toute association sollicitant l'octroi d'une subvention auprès de la Ville devra signer un contrat d'engagement républicain dont le modèle est annexé à la présente délibération ;

Considérant qu'il convient d'arrêter les montants des subventions annuelles aux associations pour l'année 2026 selon le tableau ci-après ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Sandrine Aubert, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Article 1 - Fixe le montant des subventions directes accordées en 2026 aux associations non conventionnées à la somme totale de 65150 € selon la répartition suivante :

Nom de l'association bénéficiaire	Subvention directe 2026	Valorisation des aides indirectes 2026
AMICALE DES PLONGEURS FRESNOIS	1 750 €	/
AN HADÉRIEN - ASSOCIATION DES BRETONS DE FRESNES	400 €	/
ASSOCIATION DE JUMELAGE FRESNES-HOMBERG	3000 €	
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE CHARCOT	1 000 €	/
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE FROMOND	1 000 €	/
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE SAINT-EXUPÉRY	1 000 €	/

CHOEUR ARTHUR HONEGGER DE FRESNES	9 000 €	2 500 €
CULTURE DU COEUR EN VAL DE MARNE	500 €	/
DENDROBATES TAEKWONDO CLUB	500 €	2 500 €
ECOLE INTERNATIONALE DE BADMINTON	500 €	/
HEEL'EVENTS	- €	2 500 €
LE LYS DE MADRIGAUX	200 €	/
LES AMIS DE L'E.N.M. (Ecole nationale de musique)	1 000 €	/
LES ARCHERS FRESNOIS	1 500 €	2 500 €
LES FOUS / L'ECOLE DU CERCLE	500 €	/
PICABOSSA	300 €	/
SALSONEANDO CON CUBA	2 100 €	/
ASSOCIATION DE DÉFENSE ET PROTECTION DE L'ENFANCE DÉFICIENTE DE FRESNES (ADPED)	600 €	/
CROIX ROUGE FRANÇAISE	13 000 €	/
ILE DE FRANCE UKRAINE	500 €	/
LES AMIS D'AKANY SOA	500 €	/
LES RESTAURANTS DU CŒUR VDM (DELEGATION 94)	4 000 €	/
REDIGE ASSISTANCE	1 000 €	/
SECOURS CATHOLIQUE	1 000 €	5 292 €
SECOURS POPULAIRE - COMITE DE FRESNES	2 200 €	14 281,60 €
SOCIÉTÉ ST VINCENT DE PAUL CONFERENCE ND DE LA MERCI	1 200 €	/
UNION NATIONALE DES FAMILLES ET AMIS DES MALADES MENTAUX (UNAFAM)	500 €	/
FRESNES CYCLETTE	- €	950 €
ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DES CHATS LIBRES ET ABANDONNES DE FRESNES - ASCLAF-	600 €	8 054 €
AMICALE DES THIBAUDES ET DES SAULES	600 €	/
Nom de l'association bénéficiaire	Subvention directe 2026	Valorisation des aides indirectes 2026
SCOUTS ET GUIDES DE France de Fresnes	4 000 €	/
ASSOCIATIONS DES COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRES (ACPG-CATM-TOE- VEUVES DE GUERRE)	500 €	1 644 €
NOS ESSENSTIELS	500 €	
LES ASSISTANTES MATERNELLES D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN	1 000 €	/
UFAC (union française des associations de combattants)	2 000 €	/
UN ENFANT DANS LA VILLE	7 000 €	2 481 €
<b>TOTAL</b>	<b>65 150 €</b>	<b>42 702,60 €</b>

Article 2 - Dit que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget primitif pour l'exercice 2026 (article 65748 – diverses rubriques).

Pour extrait conforme :  
Le Maire,

Christophe CARLIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20260427-2026-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2026

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Séance du 23 avril 2026**

---

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur Christophe Carlier, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – FIXATION DU NOMBRE DE CONSEILLERS D'ADMINISTRATION ET DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS****Étaient présents :**

M. Christophe Carlier - Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Domsps, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Eveline Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger – adjoints, Mme Marie-Line Thébaud, M. Philippe Héraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil, Mme Lucie Brissonnet, M. Kaddour Métir, M. Jean-Jacques Um, Mme Rachida Sadane, Mme Sandrine Chauvin-Brodin, Mme Betty Adda, M. Gérard Zoui – conseillers.

**Étaient représentés :**

M. Jordan Verin-Galea représenté par Mme Muriel Ethève  
M. Mostafa Sellak représenté par Mme Christine Durand  
Mme Marie Chavanon représentée par Mme Rachida Sadane  
Mme Marie Leclerc-Bruant représentée par M. Kaddour Métir  
M. Jean-Jacques Bridey représenté par Mme Betty Adda

**Était absent :**

M. Arthur Mesmin

---

Madame Sandrine Aubert est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-21 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles ses articles L.123-4 à L.124-9 et R.123-1 à R.123-26 ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation de ses représentants au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) ;

Considérant que ce conseil d'administration comprend, en nombre égal, des membres élus en son sein par le Conseil municipal et des membres nommés par le Maire parmi des associations participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la Commune ;

Considérant que la composition précédente du conseil d'administration paraît adaptée à la taille de la commune, au corps association ainsi qu'aux activités du C.C.A.S ;

Considérant qu'il est proposé de fixer à huit le nombre de membres élus en son sein par le Conseil municipal et, par conséquent, à huit le nombre de membres nommés par le Maire parmi les personnes hors Conseil municipal ;

Considérant que les représentants du Conseil municipal sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Article 1<sup>er</sup> – Fixe le nombre de membres élus au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale à huit.

Le nombre total de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale est ainsi fixé à 16.

Article 2 – Procède à l'élection des huit représentants de la commune au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

Sont candidats :

- Liste 1 – « Mieux vivre à Fresnes avec Christophe Carlier » composée de :
  - Mme Eveline Fournier
  - M. Guillaume Toujas
  - Mme Dalila Ouari
  - M. Philippe Héraud
  - Mme Marie-Line Thébaud
  - M. Laurent Hornsperger
  - Mme Diane Durandal
  - M. Jordan Vérin-Galéa
  
- Liste 2 composée de :
  - Mme Betty Adda

- Liste 3 composée de :

- M. Kaddour Métir

L'élection à laquelle il a été procédé a donné les résultats suivants :

Nombre de votants .....	34
Bulletins blancs .....	0
Bulletins nuls .....	0
Suffrages exprimés .....	34

Ont obtenu :

- Liste 1 « Mieux vivre à Fresnes avec Christophe Carlier ».....25 voix
- Liste 2 conduite par Mme Betty Adda .....
- Liste 3 conduite par M. Kaddour Métir .....5 voix

Répartition des sièges à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Quotient électoral (*suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir*) = 4,25

1) Attribution des sièges par l'application du quotient électoral :

- Liste 1 « Mieux vivre à Fresnes avec Christophe Carlier » = 25 voix / quotient (4,25) = 5,88 = 5 sièges
- Liste 2 conduite par Mme Betty Adda = 4 voix / quotient (4,25) = 0,94 = 0 siège
- Liste 3 conduite par M. Kaddour Métir = 5 voix / quotient (4,25) = 1,18 = 1 siège

2) Attribution du ou des sièges restants par l'application de la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Nombre de voix obtenues par la liste – (nombre de sièges obtenus x quotient électoral)

➤ Attribution du 7<sup>ème</sup> siège :

- Liste 1 « Mieux vivre à Fresnes avec Christophe Carlier » = 25 – (4,25 x 5) = 3,75
- Liste 2 conduite par Mme Betty Adda = 4 – (4,25 x 0) = 4
- Liste 3 conduite par M. Kaddour Métir = 5 – (4,25 x 1) = 0,75

Le 7<sup>ème</sup> siège est attribué à la liste 2 conduite par Mme Betty Adda.

➤ Attribution du 8<sup>ème</sup> siège :

- Liste 1 « Mieux vivre à Fresnes avec Christophe Carlier » = 25 – (4,25 x 5) = 3,75
- Liste 2 conduite par Mme Betty Adda = 4 – (4,25 x 1) = -0,25
- Liste 3 conduite par M. Kaddour Métir = 5 – (4,25 x 1) = 0,75

Le 8<sup>ème</sup> siège est attribué à la liste 1 « Mieux vivre à Fresnes avec Christophe Carlier ».

Résultats du scrutin :

- Liste 1 « Mieux vivre à Fresnes avec Christophe Carlier » ... 6 sièges
- Liste 2 conduite par Mme Betty Adda ..... 1 siège
- Liste 3 conduite par M. Kaddour Métir ..... 1 siège

Article unique – Mme Eveline Fournier, M. Guillaume Toujas, Mme Dalila Ouari, M. Philippe Héraud, Mme Marie-Line Thébaud, M. Laurent Horsperger, M. Kaddour Métir et Mme Betty Adda sont désignés pour siéger au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Pour extrait conforme :  
Le Maire,

Christophe CARLIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20260430-2026-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2026

---

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Séance du 23 avril 2026

---

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur Christophe Carlier, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION D'UN SERVICE DE SOINS INFIRMIERS  
À DOMICILE - DÉSIGNATION DE TROIS DÉLÉGUÉS**

**Étaient présents :**

M. Christophe Carlier - Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Domsps, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Eveline Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger – adjoints, Mme Marie-Line Thébaud, M. Philippe Héraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil, Mme Lucie Brissonnet, M. Kaddour Métir, M. Jean-Jacques Um, Mme Rachida Sadane, Mme Sandrine Chauvin-Brodin, Mme Betty Adda, M. Gérard Zoui – conseillers.

**Étaient représentés :**

M. Jordan Vérin-Galea représenté par Mme Muriel Ethève  
M. Mostafa Sellak représenté par Mme Christine Durand  
Mme Marie Chavanon représentée par Mme Rachida Sadane  
Mme Marie Leclerc-Bruant représentée par M. Kaddour Métir  
M. Jean-Jacques Bridey représenté par Mme Betty Adda

**Était absent :**

M. Arthur Mesmin

---

Madame Sandrine Aubert est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-7 et L. 5211-7 ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal pour la gestion d'un service de Soins Infirmiers à Domicile (SISID), notamment leur article 5 ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation de ses représentants au sein du comité du SISID ;

Considérant que les statuts dudit Syndicat prévoient en leur article 5 que chaque commune doit désigner trois délégués ;

Considérant que le vote a lieu par scrutin de liste à la majorité absolue ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Sont candidats :

- Liste 1 :

- Mme Dalila Ouari
- Mme Brigitte Lemoine
- M. Philippe Héraud

Aucune autre candidature n'a été déposée.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Article unique : Mme Dalila Ouari, Mme Brigitte Lemoine et M. Philippe Héraud sont désignés en qualité de délégués au Syndicat Intercommunal pour la gestion d'un service de Soins Infirmiers à Domicile.

Pour extrait conforme :  
Le Maire,

Christophe CARLIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20260430-2026-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Séance du 23 avril 2026**

---

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur Christophe Carlier, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

**COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - DÉSIGNATION DES MEMBRES**

**Étaient présents :**

M. Christophe Carlier - Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Domsps, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Eveline Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger – adjoints, Mme Marie-Line Thébaud, M. Philippe Héraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil, Mme Lucie Brissonnet, M. Kaddour Métir, M. Jean-Jacques Um, Mme Rachida Sadane, Mme Sandrine Chauvin-Brodin, Mme Betty Adda, M. Gérard Zoui – conseillers.

**Étaient représentés :**

M. Jordan Verin-Galea représenté par Mme Muriel Ethève  
M. Mostafa Sellak représenté par Mme Christine Durand  
Mme Marie Chavanon représentée par Mme Rachida Sadane  
Mme Marie Leclerc-Bruant représentée par M. Kaddour Métir  
M. Jean-Jacques Bridey représenté par Mme Betty Adda

**Était absent :**

M. Arthur Mesmin

---

Madame Sandrine Aubert est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-5, L. 1414-3, L. 1414-5, L.2121-21 et D. 1411-3 et suivants ;

Vu le code de la commande publique ;

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation des membres de la commission d'appel d'offres ;

Considérant que, pour les communes de plus de 3 500 habitants, la Commission d'appel d'offres prévue à l'article L. 1411-5 se compose, en sus de Monsieur le Maire, qui en est le président, de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants ;

Considérant que les membres de cette commission sont désignés par le Conseil municipal et en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que les représentant.es du Conseil municipal sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Une liste unique a été déposée, conduite par Monsieur Richard Domsps ;

L'élection à laquelle il a été procédé a donné les résultats suivants :

Nombre de votants .....	34
Bulletins blancs .....	0
Bulletins nuls .....	0
Suffrages exprimés .....	34

Ont obtenu :

- Liste conduite par Monsieur Richard Domsps ..... 34 voix

Article 1- Monsieur Richard Domsps, Monsieur Jordan Vérin-Galea, Monsieur Jérémy Picard, Madame Diane Durandal et Monsieur Kaddour Métir sont désignés membres titulaires de la commission d'appel d'offres.

Article 2 – Monsieur Laurent Hornsperger, Madame Muriel Ethève, Madame Brigitte Lemoine, Madame Marie-Line Thébaud et Madame Rachida Sadane sont désignés membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

Pour extrait conforme :  
Le Maire,

Christophe CARLIER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Séance du 23 avril 2026**

---

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur Christophe Carlier, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

**COMMISSION DE CONCESSION – DÉSIGNATION DES MEMBRES**

**Étaient présents :**

M. Christophe Carlier - Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Domsps, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Eveline Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger – adjoints, Mme Marie-Line Thébaud, M. Philippe Héraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil, Mme Lucie Brissonnet, M. Kaddour Métir, M. Jean-Jacques Um, Mme Rachida Sadane, Mme Sandrine Chauvin-Brodin, Mme Betty Adda, M. Gérard Zoui – conseillers.

**Étaient représentés :**

M. Jordan Verin-Galea représenté par Mme Muriel Ethève  
M. Mostafa Sellak représenté par Mme Christine Durand  
Mme Marie Chavanon représentée par Mme Rachida Sadane  
Mme Marie Leclerc-Bruant représentée par M. Kaddour Métir  
M. Jean-Jacques Bridey représenté par Mme Betty Adda

**Était absent :**

M. Arthur Mesmin

---

Madame Sandrine Aubert est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1411-5, L. 1414-3, L. 1414-5, L.2121-21 et D. 1411-3 et suivants ;

Vu le code de la commande publique ;

Considérant que l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales prévoit l'institution d'une commission de concession ;

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation des membres de la commission de concession ;

Considérant que, pour les communes de plus de 3 500 habitants, la Commission de concession prévue à l'article L. 1411-5 se compose, en sus de Monsieur le Maire, qui en est le président, de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants ;

Considérant que les membres de cette commission sont désignés par le Conseil municipal et en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que les représentants du Conseil municipal sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Une liste unique a été déposée, conduite par Monsieur Richard Domsps ;

L'élection à laquelle il a été procédé a donné les résultats suivants :

Nombre de votants .....	34
Bulletins blancs .....	0
Bulletins nuls .....	0
Suffrages exprimés .....	34

Ont obtenu :

- Liste conduite par Monsieur Richard Domsps.....34 voix

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

Article 1 – Monsieur Richard Domsps, Monsieur Jordan Vérin-Galea, Monsieur Jérémy Picard, Madame Diane Durandal et Madame Betty Adda sont désignés en qualité de membres titulaires de la commission de concession.

Article 2 – Monsieur Laurent Hornsperger, Madame Muriel Ethève, Madame Brigitte Lemoine, Madame Isabelle Mary et Monsieur Guillaume Toujas sont désignés en qualité de membres suppléants de la commission de concession.

Pour extrait conforme :  
Le Maire,

Christophe CARLIER

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Séance du 23 avril 2026**

---

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur Christophe Carlier, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

**COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT**

**Étaient présents :**

M. Christophe Carlier - Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Doms, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Eveline Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger – adjoints, Mme Marie-Line Thébaud, M. Philippe Héraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil, Mme Lucie Brissonnet, M. Kaddour Métir, M. Jean-Jacques Um, Mme Rachida Sadane, Mme Sandrine Chauvin-Brodin, Mme Betty Adda, M. Gérard Zoui – conseillers.

**Étaient représentés :**

M. Jordan Vérin-Galea représenté par Mme Muriel Ethève  
M. Mostafa Sellak représenté par Mme Christine Durand  
Mme Marie Chavanon représentée par Mme Rachida Sadane  
Mme Marie Leclerc-Bruant représentée par M. Kaddour Métir  
M. Jean-Jacques Bridey représenté par Mme Betty Adda

**Était absent :**

M. Arthur Mesmin

---

Madame Sandrine Aubert est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-21 et L. 5219-1 II ;

Vu le code général des impôts, notamment son article 1609 nonies C ;

Vu la délibération CM2016/04/04 du 1<sup>er</sup> avril 2016 de la Métropole du Grand Paris portant création de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein de la CLECT de la Métropole du Grand Paris ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Sont candidats :

- Au poste de représentant titulaire :
  - Mme Sandrine Aubert
- Au poste de représentant suppléant :
  - Monsieur Christophe Carlier

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Article unique : Sont désignés en qualité de représentants de la Ville au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Métropole du Grand Paris :

- Mme Sandrine Aubert en qualité de délégué titulaire
- Monsieur Christophe Carlier, Maire, en qualité de délégué suppléant.

Pour extrait conforme :  
Le Maire,

Christophe CARLIER

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Séance du 23 avril 2026**

---

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur Christophe Carlier, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

**COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TERRITORIALES DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT**

**Étaient présents :**

M. Christophe Carlier - Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Domps, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Eveline Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger – adjoints, Mme Marie-Line Thébaud, M. Philippe Héraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil, Mme Lucie Brissonnet, M. Kaddour Métir, M. Jean-Jacques Um, Mme Rachida Sadane, Mme Sandrine Chauvin-Brodin, Mme Betty Adda, M. Gérard Zoui – conseillers.

**Étaient représentés :**

M. Jordan Vérin-Galea représenté par Mme Muriel Ethève  
M. Mostafa Sellak représenté par Mme Christine Durand  
Mme Marie Chavanon représentée par Mme Rachida Sadane  
Mme Marie Leclerc-Bruant représentée par M. Kaddour Métir  
M. Jean-Jacques Bridey représenté par Mme Betty Adda

**Était absent :**

M. Arthur Mesmin

---

Madame Sandrine Aubert est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-21 et L. 5219-5 ;

Vu la délibération de l'Établissement Public Territorial (EPT) Grand-Orly Seine Bièvre n° 16.01.26-16 en date du 26 janvier 2016 portant création et composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales (CLECT) ;

Vu la délibération de l'Établissement Public Territorial (EPT) Grand-Orly Seine Bièvre n° en date du 14 avril 2026 portant création et composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales (CLECT) ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein de la CLECT de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Sont candidats :

- Au poste de représentant titulaire :
  - Madame Sandrine Aubert
- Au poste de représentant suppléant :
  - Monsieur Christophe Carlier

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Article unique : Sont désignés en qualité de représentants de la Ville de au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre :

- Madame Sandrine Aubert en qualité de délégué titulaire.
- Monsieur Christophe Carlier, Maire, en qualité de délégué suppléant.

Pour extrait conforme :  
Le Maire,

Christophe CARLIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20260430-2026-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2026

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Séance du 23 avril 2026**

---

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur Christophe Carlier, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

**ASSOCIATION MISSION LOCALE BIÈVRE VAL-DE-MARNE - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT**

**Étaient présents :**

M. Christophe Carlier - Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Domsps, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Eveline Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger – adjoints, Mme Marie-Line Thébaud, M. Philippe Héraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil, Mme Lucie Brissonnet, M. Kaddour Métir, M. Jean-Jacques Um, Mme Rachida Sadane, Mme Sandrine Chauvin-Brodin, Mme Betty Adda, M. Gérard Zoui – conseillers.

**Étaient représentés :**

M. Jordan Vérin-Galea représenté par Mme Muriel Ethève  
M. Mostafa Sellak représenté par Mme Christine Durand  
Mme Marie Chavanon représentée par Mme Rachida Sadane  
Mme Marie Leclerc-Bruant représentée par M. Kaddour Métir  
M. Jean-Jacques Bridey représenté par Mme Betty Adda

**Était absent :**

M. Arthur Mesmin

---

Madame Sandrine Aubert est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-21 ;

Vu le code du travail notamment ses articles L. 5314-1 à L. 5314-4 et D. 5314-0 ;

Vu les statuts de la Mission Locale, notamment ses articles 8 et 12 ;

Considérant que la Ville, membre de l'association Mission Locale Bièvre Val-de-Marne, est représentée au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration par le Maire et un élu désigné par le Conseil municipal ;

Considérant que du fait du renouvellement de l'assemblée délibérante il convient de désigner l'élu représentant la Ville au sein de cet organisme ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Est candidat :

- Monsieur Jordan Verin-Galéa

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Article unique : Monsieur Jordan Verin-Galéa est désigné en qualité de représentant du Conseil municipal au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la Mission Locale Bièvre-Val-de-Marne.

Pour extrait conforme :  
Le Maire,

Christophe CARLIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20260430-2026-37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2026

---

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Séance du 23 avril 2026

---

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur Christophe Carlier, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

**ASSOCIATION VALLÉE AUX RENARDS ANIMATION - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT**

**Étaient présents :**

M. Christophe Carlier - Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Domsps, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Eveline Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger – adjoints, Mme Marie-Line Thébaud, M. Philippe Héraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil, Mme Lucie Brissonnet, M. Kaddour Métir, M. Jean-Jacques Um, Mme Rachida Sadane, Mme Sandrine Chauvin-Brodin, Mme Betty Adda, M. Gérard Zoui – conseillers.

**Étaient représentés :**

M. Jordan Vérin-Galea représenté par Mme Muriel Ethève  
M. Mostafa Sellak représenté par Mme Christine Durand  
Mme Marie Chavanon représentée par Mme Rachida Sadane  
Mme Marie Leclerc-Bruant représentée par M. Kaddour Métir  
M. Jean-Jacques Bridey représenté par Mme Betty Adda

**Était absent :**

M. Arthur Mesmin

---

Madame Sandrine Aubert est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-21 ;

Vu les statuts de l'Association Vallée aux Renards Animation (AVARA), et notamment leur article 9 ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation de ses représentant.es au sein du conseil d'administration de l'Association Vallée aux Renards-Animation ;

Considérant que les statuts de ladite association précisent que sont membres du conseil d'administration le Maire de la ville de Fresnes et un élu désigné par le Conseil municipal ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Est candidat :

- Monsieur Jérémy Picard

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Article unique : Monsieur Jérémy Picard est désigné en qualité de représentant du Conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'Association Vallée aux Renards-Animation.

Pour extrait conforme :  
Le Maire,

Christophe CARLIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20260430-2026-38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2026

---

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Séance du 23 avril 2026

---

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur Christophe Carlier, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

**ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES (EHPAD) "SOLEIL D'AUTOMNE" - DÉSIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANTS**

**Étaient présents :**

M. Christophe Carlier - Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Domsps, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Eveline Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger – adjoints, Mme Marie-Line Thébaud, M. Philippe Héraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil, Mme Lucie Brissonnet, M. Kaddour Métir, M. Jean-Jacques Um, Mme Rachida Sadane, Mme Sandrine Chauvin-Brodin, Mme Betty Adda, M. Gérard Zoui – conseillers.

**Étaient représentés :**

M. Jordan Vérin-Galea représenté par Mme Muriel Ethève  
M. Mostafa Sellak représenté par Mme Christine Durand  
Mme Marie Chavanon représentée par Mme Rachida Sadane  
Mme Marie Leclerc-Bruant représentée par M. Kaddour Métir  
M. Jean-Jacques Bridey représenté par Mme Betty Adda

**Était absent :**

M. Arthur Mesmin

---

Madame Sandrine Aubert est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-21 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 315-1 et suivants et R.315-1 et suivants ;

Considérant qu'au sein du Conseil d'administration de l'EHPAD "Soleil d'Automne", la Ville est représentée par trois membres du Conseil Municipal, dont le Maire, qui en assure la présidence ;

Considérant que cet organisme a pour mission d'accompagner les personnes fragiles et vulnérables et de préserver leur autonomie par une prise en charge globale comprenant l'hébergement, la restauration, l'animation et le soin ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation de deux représentants au sein du conseil d'administration l'EHPAD "Soleil d'Automne" ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Sont candidats :

- Madame Dalila Ouari
- Monsieur Laurent Hornsperger

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Article unique : Madame Dalila Ouari et Monsieur Laurent Hornsperger sont désignés en qualité de représentants du Conseil municipal au sein du conseil d'administration de la maison de retraite "Soleil d'Automne".

Pour extrait conforme :  
Le Maire,

Christophe CARLIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20260430-2026-39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2026

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Séance du 23 avril 2026**

---

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur Christophe Carlier, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

**SYNDICAT MIXTE D'ACTION FONCIÈRE DU DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE -  
DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE ET D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLEANT****Étaient présents :**

M. Christophe Carlier - Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Domsps, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Eveline Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger – adjoints, Mme Marie-Line Thébaud, M. Philippe Héraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil, Mme Lucie Brissonnet, M. Kaddour Métir, M. Jean-Jacques Um, Mme Rachida Sadane, Mme Sandrine Chauvin-Brodin, Mme Betty Adda, M. Gérard Zoui – conseillers.

**Étaient représentés :**

M. Jordan Vérin-Galea représenté par Mme Muriel Ethève  
M. Mostafa Sellak représenté par Mme Christine Durand  
Mme Marie Chavanon représentée par Mme Rachida Sadane  
Mme Marie Leclerc-Bruant représentée par M. Kaddour Métir  
M. Jean-Jacques Bridey représenté par Mme Betty Adda

**Était absent :**

M. Arthur Mesmin

---

Madame Sandrine Aubert est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-7 et L. 2122-7 ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'Action Foncière du département du Val-de-Marne (SAF 94) ;

Considérant que la Ville est membre du SAF 94 ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation de ses représentants pour siéger au sein du comité du SAF 94 ;

Considérant que les statuts dudit Syndicat prévoient que chaque commune adhérente doit être représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Sont candidats :

➤ Au poste de délégué titulaire :

- Monsieur Richard Domsps

➤ Au poste de délégué suppléant :

- Monsieur Christophe Carlier

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Article unique : Sont désignés en qualité de représentants de la Ville au Syndicat mixte d'Action Foncière du département du Val-de-Marne :

- Monsieur Richard Domsps en qualité de représentant titulaire ;
- Monsieur Christophe Carlier, Maire, en qualité de représentant suppléant.

Pour extrait conforme :  
Le Maire,

Christophe CARLIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20260430-2026-40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2026

---

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Séance du 23 avril 2026

---

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur Christophe Carlier, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

**SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DES VILLES ET DU DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT**

**Étaient présents :**

M. Christophe Carlier - Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Doms, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Eveline Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger – adjoints, Mme Marie-Line Thébaud, M. Philippe Héraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil, Mme Lucie Brissonnet, M. Kaddour Métir, M. Jean-Jacques Um, Mme Rachida Sadane, Mme Sandrine Chauvin-Brodin, Mme Betty Adda, M. Gérard Zoui – conseillers.

**Étaient représentés :**

M. Jordan Vérin-Galea représenté par Mme Muriel Ethève  
M. Mostafa Sellak représenté par Mme Christine Durand  
Mme Marie Chavanon représentée par Mme Rachida Sadane  
Mme Marie Leclerc-Bruant représentée par M. Kaddour Métir  
M. Jean-Jacques Bridey représenté par Mme Betty Adda

**Était absent :**

M. Arthur Mesmin

---

Madame Sandrine Aubert est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-21 ;

Vu les statuts de la Société d'Aménagement et de Développement des Villes et du département du Val-de-Marne (SADEV 94) ;

Considérant que la Ville est actionnaire de la SADEV 94 ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation d'un représentant du Conseil municipal au sein de la SADEV 94 ;

Considérant que les statuts de ladite société prévoient que l'assemblée générale est composée de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent, et que chaque collectivité y est représentée par un délégué ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Est candidat :

- Monsieur Christophe Carlier

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Article unique – Monsieur Christophe Carlier, Maire, est désigné en qualité de délégué de la Commune au sein de la Société d'Aménagement et de Développement des Villes et du Département du Val-de-Marne.

Pour extrait conforme :  
Le Maire,

Christophe CARLIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20260430-2026-41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2026

---

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Séance du 23 avril 2026

---

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur Christophe Carlier, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ÉTABLISSEMENTS DU SECOND CYCLE DU SECOND DEGRÉ DU DISTRICT DE L'HAÏ-LES-ROSES - DÉSIGNATION DE DEUX DÉLÉGUÉS**

**Étaient présents :**

M. Christophe Carlier - Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Doms, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Eveline Fournier, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger – adjoints, Mme Marie-Line Thébaud, M. Philippe Héraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, Mme Lucie Brissonnet, M. Gérard Zoui, M. Kaddour Métir, M. Jean-Jacques Um, Mme Rachida Sadane, Mme Sandrine Chauvin-Brodin, Mme Betty Adda, M. Luc Gonzil – conseillers.

**Étaient représentés :**

M. Jordan Verin-Galea représenté par Mme Muriel Ethève  
M. Mostafa Sellak représenté par Mme Christine Durand  
Mme Marie Chavanon représentée par Mme Rachida Sadane  
Mme Marie Leclerc-Bruant représentée par M. Kaddour Métir  
M. Jean-Jacques Bridey représenté par Mme Betty Adda

**Étaient absents :**

M. Nicolas Vinci  
M. Arthur Mesmin

---

Madame Sandrine Aubert est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-7 et L.5211-7 ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal des Établissements du Second Cycle du Second Degré du district de L'Haÿ-les-Roses (SIESCSD), notamment leur article 3 ;

Considérant que la Ville est membre du SIESCSD ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation de ses représentants au sein du comité du SIESCSD ;

Considérant que chaque commune doit désigner deux délégués qui la représentent ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Sont candidats :

- Monsieur Jordan Vérin-Galea
- Monsieur André Dioh

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Article unique : Monsieur Jordan Vérin-Galea et Monsieur André Dioh sont désignés en qualité de délégués au Syndicat Intercommunal des Établissements du Second Cycle du Second Degré du district de L'Haÿ-les-Roses.

Pour extrait conforme :  
Le Maire,

Christophe CARLIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20260430-2026-42-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2026

---

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Séance du 23 avril 2026

---

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur Christophe Carlier, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PÉRIPHÉRIE DE PARIS POUR LES ÉNERGIES ET LES RÉSEAUX DE COMMUNICATION - DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE ET D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLEANT**

**Étaient présents :**

M. Christophe Carlier - Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Domsps, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Eveline Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger – adjoints, Mme Marie-Line Thébaud, M. Philippe Héraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil, Mme Lucie Brissonnet, M. Kaddour Métir, M. Jean-Jacques Um, Mme Rachida Sadane, Mme Sandrine Chauvin-Brodin, Mme Betty Adda, M. Gérard Zoui – conseillers.

**Étaient représentés :**

M. Jordan Vérin-Galea représenté par Mme Muriel Ethève  
M. Mostafa Sellak représenté par Mme Christine Durand  
Mme Marie Chavanon représentée par Mme Rachida Sadane  
Mme Marie Leclerc-Bruant représentée par M. Kaddour Métir  
M. Jean-Jacques Bridey représenté par Mme Betty Adda

**Était absent :**

M. Arthur Mesmin

---

Madame Sandrine Aubert est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-7 et L. 2122.7 ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) ;

Considérant que la Ville est membre du SIPPEREC ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation de ses représentants au sein du comité syndical du SIPPEREC ;

Considérant que les statuts dudit Syndicat prévoient que chaque commune adhérente doit être représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Sont candidats :

➤ Au poste de délégué titulaire :

- Monsieur Nicolas Vinci

➤ Au poste de délégué suppléant :

- Monsieur Richard Domsps

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Article unique : Monsieur Nicolas Vinci est désigné en qualité de délégué titulaire et Monsieur Richard Domsps est désigné en qualité de délégué suppléant au Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication.

Pour extrait conforme :  
Le Maire,

Christophe CARLIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20260430-2026-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2026

---

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Séance du 23 avril 2026

---

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur Christophe Carlier, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE -  
DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE ET D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLEANT**

**Étaient présents :**

M. Christophe Carlier - Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Domsps, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Eveline Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger – adjoints, Mme Marie-Line Thébaud, M. Philippe Héraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil, Mme Lucie Brissonnet, M. Kaddour Métir, M. Jean-Jacques Um, Mme Rachida Sadane, Mme Sandrine Chauvin-Brodin, Mme Betty Adda, M. Gérard Zoui – conseillers.

**Étaient représentés :**

M. Jordan Vérin-Galea représenté par Mme Muriel Ethève  
M. Mostafa Sellak représenté par Mme Christine Durand  
Mme Marie Chavanon représentée par Mme Rachida Sadane  
Mme Marie Leclerc-Bruant représentée par M. Kaddour Métir  
M. Jean-Jacques Bridey représenté par Mme Betty Adda

**Était absent :**

M. Arthur Mesmin

---

Madame Sandrine Aubert est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-7 et L. 2122-7 ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF) ;

Considérant que la Ville est membre du SIGEIF ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation de ses représentants au sein du comité syndical du SIGEIF ;

Considérant que les statuts dudit syndicat prévoient en leur article 7 que chaque commune adhérente doit être représentée par un délégué titulaire ou son suppléant ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Sont candidats :

➤ Au poste de représentant titulaire :

- Monsieur Richard Domsps

➤ Au poste de représentant suppléant :

- Monsieur Nicolas Vinci

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Article unique : Monsieur Richard Domsps est désigné en qualité de délégué titulaire et Monsieur Nicolas Vinci est désigné en qualité de délégué suppléant au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France.

Pour extrait conforme :  
Le Maire,

Christophe CARLIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20260430-2026-44-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2026

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Séance du 23 avril 2026**

---

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur Christophe Carlier, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNÉRAIRE DE LA RÉGION PARISIENNE -  
DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE ET D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLEANT**

**Étaient présents :**

M. Christophe Carlier - Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Domsps, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Eveline Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger – adjoints, Mme Marie-Line Thébaud, M. Philippe Héraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil, Mme Lucie Brissonnet, M. Kaddour Métir, M. Jean-Jacques Um, Mme Rachida Sadane, Mme Sandrine Chauvin-Brodin, Mme Betty Adda, M. Gérard Zoui – conseillers.

**Étaient représentés :**

M. Jordan Vérin-Galea représenté par Mme Muriel Ethève  
M. Mostafa Sellak représenté par Mme Christine Durand  
Mme Marie Chavanon représentée par Mme Rachida Sadane  
Mme Marie Leclerc-Bruant représentée par M. Kaddour Métir  
M. Jean-Jacques Bridey représenté par Mme Betty Adda

**Était absent :**

M. Arthur Mesmin

---

Madame Sandrine Aubert est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-7 et L. 2122-7 ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) ;

Considérant que la Ville est membre du SIFUREP ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation de ses représentant.es au sein du comité syndical du SIFUREP ;

Considérant que les statuts dudit syndicat prévoient que chaque commune adhérente doit être représentée par un délégué titulaire ou son suppléant ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Sont candidats :

- Au poste de délégué titulaire :
  - Madame Sandrine Aubert
- Au poste de délégué suppléant :
  - Monsieur Christophe Aubert

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Article unique : Madame Sandrine Aubert est désignée en qualité de délégué titulaire et Monsieur Christophe Aubert est désigné en qualité de délégué suppléant au Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne.

Pour extrait conforme :  
Le Maire,

Christophe CARLIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20260430-2026-45-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Séance du 23 avril 2026**

---

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur Christophe Carlier, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

**SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE- DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT**

**Étaient présents :**

M. Christophe Carlier - Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Domsps, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Eveline Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger – adjoints, Mme Marie-Line Thébaud, M. Philippe Héraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil, Mme Lucie Brissonnet, M. Kaddour Métir, M. Jean-Jacques Um, Mme Rachida Sadane, Mme Sandrine Chauvin-Brodin, Mme Betty Adda, M. Gérard Zoui – conseillers.

**Étaient représentés :**

M. Jordan Vérin-Galea représenté par Mme Muriel Ethève  
M. Mostafa Sellak représenté par Mme Christine Durand  
Mme Marie Chavanon représentée par Mme Rachida Sadane  
Mme Marie Leclerc-Bruant représentée par M. Kaddour Métir  
M. Jean-Jacques Bridey représenté par Mme Betty Adda

**Était absent :**

M. Arthur Mesmin

---

Madame Sandrine Aubert est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-21 ;

Vu la délibération 2024-6 du 8 février 2024 portant création de la Société Publique Locale Grand-Orly Seine Bièvre ;

Vu les statuts de la Société Publique Locale Grand-Orly Seine Bièvre, notamment ses articles 15,16 et 32 ;

Considérant que la Ville de Fresnes est actionnaire de la Société Publique Locale Grand-Orly Seine Bièvre ;

Considérant que les statuts de la Société Publique Locale Grand-Orly Seine Bièvre prévoient que chaque collectivité actionnaire est représentée au conseil d'administration et à l'assemblée générale de ladite société ;

Considérant que chaque actionnaire peut désigner un « censeur » qui assiste aux instances sans voix délibératives ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à désignation de l'élu représentant la Ville au sein de cette SPL ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Est candidat :

- Monsieur Christophe Carlier

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Article 1<sup>er</sup> : Monsieur Christophe Carlier est désigné en qualité de représentant du Conseil municipal au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la Société Publique Locale Grand-Orly Seine Bièvre.

Article 2 : Approuve la désignation du directeur des affaires juridiques en qualité de « censeur ».

Pour extrait conforme :  
Le Maire,

Christophe CARLIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20260430-2026-46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Séance du 23 avril 2026**

---

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur Christophe Carlier, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

**COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS) - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT**

**Étaient présents :**

M. Christophe Carlier - Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Domsps, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Eveline Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger – adjoints, Mme Marie-Line Thébaud, M. Philippe Héraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil, Mme Lucie Brissonnet, M. Kaddour Métir, M. Jean-Jacques Um, Mme Rachida Sadane, Mme Sandrine Chauvin-Brodin, Mme Betty Adda, M. Gérard Zoui – conseillers.

**Étaient représentés :**

M. Jordan Vérin-Galea représenté par Mme Muriel Ethève  
M. Mostafa Sellak représenté par Mme Christine Durand  
Mme Marie Chavanon représentée par Mme Rachida Sadane  
Mme Marie Leclerc-Bruant représentée par M. Kaddour Métir  
M. Jean-Jacques Bridey représenté par Mme Betty Adda

**Était absent :**

M. Arthur Mesmin

---

Madame Sandrine Aubert est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-21 ;

Vu la délibération n° 2023-64 du 8 juin 2023 portant adhésion au Comité national d'action sociale (CNAS) et désignation d'un représentant de la Commune au sein de ses instances ;

Considérant que la Ville est adhérente du CNAS ;

Considérant que les statuts du CNAS prévoient que chaque membre dispose d'un représentant au sein de ses instances ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation de l'élu représentant de la Ville au sein de cette association ;

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Est candidate :

- Madame Eveline Fournier

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Article unique – Désigne Madame Eveline Fournier, membre du conseil municipal, en qualité de délégué au sein du Comité national d'action sociale (CNAS).

Pour extrait conforme :

Le Maire,

Christophe CARLIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20260430-2026-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2026

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Séance du 23 avril 2026**

---

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur Christophe Carlier, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS TITULAIRE ET SUPPLÉANT AU CONSEIL D'ÉCOLE DE L'ÉCOLE MATERNELLE LES MARGUERITES**

**Étaient présents :**

M. Christophe Carlier - Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Domsps, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Eveline Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger – adjoints, Mme Marie-Line Thébaud, M. Philippe Héraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil, Mme Lucie Brissonnet, M. Kaddour Métir, M. Jean-Jacques Um, Mme Rachida Sadane, Mme Sandrine Chauvin-Brodin, Mme Betty Adda, M. Gérard Zoui – conseillers.

**Étaient représentés :**

M. Jordan Vérin-Galea représenté par Mme Muriel Ethève  
M. Mostafa Sellak représenté par Mme Christine Durand  
Mme Marie Chavanon représentée par Mme Rachida Sadane  
Mme Marie Leclerc-Bruant représentée par M. Kaddour Métir  
M. Jean-Jacques Bridey représenté par Mme Betty Adda

**Était absent :**

M. Arthur Mesmin

---

Madame Sandrine Aubert est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-21 ;

Vu le code de l'éducation, notamment son article D. 411-1 ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation de son représentant titulaire et de son suppléant au sein des différents conseils d'écoles des établissements scolaires ;

Considérant que les représentants de la Ville dans les conseils d'école sont le Maire ou son représentant, ainsi qu'un membre du Conseil municipal désigné par celui-ci ;

Considérant qu'afin de permettre une meilleure représentativité, et compte tenu du nombre d'écoles, il est décidé de désigner, dans les mêmes conditions, un titulaire et un suppléant au sein de chaque établissement scolaire ;

Considérant qu'il convient de procéder à ces désignations pour l'école maternelle Les Marguerites ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Sont candidats :

- Pour le poste de représentant titulaire :
  - Madame Sandra Graves-Payet
- Pour le poste de représentant suppléant :
  - Madame Diane Durandal

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Article unique – Sont désignés en qualité de représentants titulaire et suppléant de la Ville au sein du conseil d'école de l'école maternelle les Marguerites :

- Madame Sandra Graves-Payet en qualité de représentante titulaire ;
- Madame Diane Durandal en qualité de représentante suppléante.

Pour extrait conforme :  
Le Maire,

Christophe CARLIER

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Séance du 23 avril 2026**

---

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur Christophe Carlier, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS TITULAIRE ET SUPPLÉANT AU CONSEIL D'ÉCOLE DE L'ÉCOLE MATERNELLE LES TULIPES**

**Étaient présents :**

M. Christophe Carlier - Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Domsps, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Eveline Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger – adjoints, Mme Marie-Line Thébaud, M. Philippe Héraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil, Mme Lucie Brissonnet, M. Kaddour Métir, M. Jean-Jacques Um, Mme Rachida Sadane, Mme Sandrine Chauvin-Brodin, Mme Betty Adda, M. Gérard Zoui – conseillers.

**Étaient représentés :**

M. Jordan Vérin-Galea représenté par Mme Muriel Ethève  
M. Mostafa Sellak représenté par Mme Christine Durand  
Mme Marie Chavanon représentée par Mme Rachida Sadane  
Mme Marie Leclerc-Bruant représentée par M. Kaddour Métir  
M. Jean-Jacques Bridey représenté par Mme Betty Adda

**Était absent :**

M. Arthur Mesmin

---

Madame Sandrine Aubert est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-21 ;

Vu le code de l'éducation, notamment son article D. 411-1 ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation de son représentant titulaire et de son suppléant au sein des différents conseils d'écoles des établissements scolaires ;

Considérant que les représentants de la Ville dans les conseils d'école sont le Maire ou son représentant, ainsi qu'un membre du Conseil municipal désigné par celui-ci ;

Considérant qu'afin de permettre une meilleure représentativité, et compte tenu du nombre d'écoles, il est décidé de désigner, dans les mêmes conditions, un titulaire et un suppléant au sein de chaque établissement scolaire ;

Considérant qu'il convient de procéder à ces désignations pour l'école maternelle Les Tulipes ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Sont candidats :

- Pour le poste de représentant titulaire :
  - Madame Sandra Graves-Payet
- Pour le poste de représentant suppléant :
  - Madame Muriel Ethève

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Article unique – Sont désignés en qualité de représentants titulaire et suppléant de la Ville au sein du conseil d'école de l'école maternelle Les Tulipes :

- Madame Sandra Graves-Payet en qualité de représentante titulaire ;
- Madame Muriel Ethève en qualité de représentante suppléante.

Pour extrait conforme :  
Le Maire,

Christophe CARLIER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Séance du 23 avril 2026**

---

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur Christophe Carlier, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS TITULAIRE ET SUPPLÉANT AU CONSEIL D'ÉCOLE DE L'ÉCOLE MATERNELLE LES CAPUCINES**

**Étaient présents :**

M. Christophe Carlier - Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Domsps, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Eveline Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger – adjoints, Mme Marie-Line Thébaud, M. Philippe Héraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil, Mme Lucie Brissonnet, M. Kaddour Métir, M. Jean-Jacques Um, Mme Rachida Sadane, Mme Sandrine Chauvin-Brodin, Mme Betty Adda, M. Gérard Zoui – conseillers.

**Étaient représentés :**

M. Jordan Vérin-Galea représenté par Mme Muriel Ethève  
M. Mostafa Sellak représenté par Mme Christine Durand  
Mme Marie Chavanon représentée par Mme Rachida Sadane  
Mme Marie Leclerc-Bruant représentée par M. Kaddour Métir  
M. Jean-Jacques Bridey représenté par Mme Betty Adda

**Était absent :**

M. Arthur Mesmin

---

Madame Sandrine Aubert est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-21 ;

Vu le code de l'éducation, notamment son article D. 411-1 ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation de son représentant titulaire et de son suppléant au sein des différents conseils d'écoles des établissements scolaires ;

Considérant que les représentants de la Ville dans les conseils d'école sont le Maire ou son représentant, ainsi qu'un membre du Conseil municipal désigné par celui-ci ;

Considérant qu'afin de permettre une meilleure représentativité, et compte tenu du nombre d'écoles, il est décidé de désigner, dans les mêmes conditions, un titulaire et un suppléant au sein de chaque établissement scolaire ;

Considérant qu'il convient de procéder à ces désignations pour l'école maternelle Les Capucines ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Sont candidats :

- Pour le poste de représentant titulaire :
  - Madame Muriel Ethève
- Pour le poste de représentant suppléant :
  - Madame Lucie Brissonnet

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Article unique – Sont désignés en qualité de représentants titulaire et suppléant de la Ville au sein du conseil d'école de l'école maternelle les Capucines :

- Madame Muriel Ethève en qualité de représentant titulaire ;
- Madame Lucie Brissonnet en qualité de représentant suppléant.

Pour extrait conforme :  
Le Maire,

Christophe CARLIER

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Séance du 23 avril 2026**

---

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur Christophe Carlier, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS TITULAIRE ET SUPPLÉANT AU CONSEIL D'ÉCOLE DE L'ÉCOLE MATERNELLE LES COQUELICOTS**

**Étaient présents :**

M. Christophe Carlier - Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Domsps, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Eveline Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger – adjoints, Mme Marie-Line Thébaud, M. Philippe Héraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil, Mme Lucie Brissonnet, M. Kaddour Métir, M. Jean-Jacques Um, Mme Rachida Sadane, Mme Sandrine Chauvin-Brodin, Mme Betty Adda, M. Gérard Zoui – conseillers.

**Étaient représentés :**

M. Jordan Vérin-Galea représenté par Mme Muriel Ethève  
M. Mostafa Sellak représenté par Mme Christine Durand  
Mme Marie Chavanon représentée par Mme Rachida Sadane  
Mme Marie Leclerc-Bruant représentée par M. Kaddour Métir  
M. Jean-Jacques Bridey représenté par Mme Betty Adda

**Était absent :**

M. Arthur Mesmin

---

Madame Sandrine Aubert est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-21 ;

Vu le code de l'éducation, notamment son article D. 411-1 ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation de son représentant titulaire et de son suppléant sein des différents conseils d'écoles des établissements scolaires ;

Considérant que les représentants de la Ville dans les conseils d'école sont le Maire ou son représentant, ainsi qu'un membre du Conseil municipal désigné par celui-ci ;

Considérant qu'afin de permettre une meilleure représentativité, et compte tenu du nombre d'écoles, il est décidé de désigner, dans les mêmes conditions, un titulaire et un suppléant au sein de chaque établissement scolaire ;

Considérant qu'il convient de procéder à ces désignations pour l'école maternelle Les Coquelicots ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Sont candidats :

- Pour le poste de représentant titulaire :
  - Madame Diane Durandal
- Pour le poste de représentant suppléant :
  - Madame Lucie Brissonnet

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Article unique – Sont désignés en qualité de représentants titulaire et suppléant de la Ville au sein du conseil d'école de l'école maternelle les Coquelicots :

- Madame Diane Durandal en qualité de représentant titulaire ;
- Madame Lucie Brissonnet en qualité de représentant suppléant.

Pour extrait conforme :  
Le Maire,

Christophe CARLIER

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Séance du 23 avril 2026**

---

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur Christophe Carlier, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS TITULAIRE ET SUPPLÉANT AU CONSEIL D'ÉCOLE DE L'ÉCOLE MATERNELLE LES BLANCS BOULEAUX**

**Étaient présents :**

M. Christophe Carlier - Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Domsps, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Eveline Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger – adjoints, Mme Marie-Line Thébaud, M. Philippe Héraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil, Mme Lucie Brissonnet, M. Kaddour Métir, M. Jean-Jacques Um, Mme Rachida Sadane, Mme Sandrine Chauvin-Brodin, Mme Betty Adda, M. Gérard Zoui – conseillers.

**Étaient représentés :**

M. Jordan Vérin-Galea représenté par Mme Muriel Ethève  
M. Mostafa Sellak représenté par Mme Christine Durand  
Mme Marie Chavanon représentée par Mme Rachida Sadane  
Mme Marie Leclerc-Bruant représentée par M. Kaddour Métir  
M. Jean-Jacques Bridey représenté par Mme Betty Adda

**Était absent :**

M. Arthur Mesmin

---

Madame Sandrine Aubert est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-21 ;

Vu le code de l'éducation, notamment son article D. 411-1 ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation de son représentant titulaire et de son suppléant au sein des différents conseils d'écoles des établissements scolaires ;

Considérant que les représentants de la Ville dans les conseils d'école sont le Maire ou son représentant, ainsi qu'un membre du Conseil municipal désigné par celui-ci ;

Considérant qu'afin de permettre une meilleure représentativité, et compte tenu du nombre d'écoles, il est décidé de désigner, dans les mêmes conditions, un titulaire et un suppléant au sein de chaque établissement scolaire ;

Considérant qu'il convient de procéder à ces désignations pour l'école maternelle Les Blancs Bouleaux ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Sont candidats :

- Pour le poste de représentant titulaire :
  - Madame Anne Lefort
- Pour le poste de représentant suppléant :
  - Madame Muriel Ethève

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Article unique – Sont désignés en qualité de représentants titulaire et suppléant de la Ville au sein du conseil d'école de l'école maternelle les Blancs Bouleaux :

- Madame Anne Lefort en qualité de représentant titulaire ;
- Madame Muriel Ethève en qualité de représentant suppléant.

Pour extrait conforme :  
Le Maire,

Christophe CARLIER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Séance du 23 avril 2026**

---

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur Christophe Carlier, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS TITULAIRE ET SUPPLÉANT AU CONSEIL D'ÉCOLE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE BARBARA**

**Étaient présents :**

M. Christophe Carlier - Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Domsps, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Eveline Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger – adjoints, Mme Marie-Line Thébaud, M. Philippe Héraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil, Mme Lucie Brissonnet, M. Kaddour Métir, M. Jean-Jacques Um, Mme Rachida Sadane, Mme Sandrine Chauvin-Brodin, Mme Betty Adda, M. Gérard Zoui – conseillers.

**Étaient représentés :**

M. Jordan Vérin-Galea représenté par Mme Muriel Ethève  
M. Mostafa Sellak représenté par Mme Christine Durand  
Mme Marie Chavanon représentée par Mme Rachida Sadane  
Mme Marie Leclerc-Bruant représentée par M. Kaddour Métir  
M. Jean-Jacques Bridey représenté par Mme Betty Adda

**Était absent :**

M. Arthur Mesmin

---

Madame Sandrine Aubert est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-21 ;

Vu le code de l'éducation, notamment son article D. 411-1 ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation de son représentant titulaire et de son suppléant au sein des différents conseils d'écoles des établissements scolaires ;

Considérant que les représentants de la Ville dans les conseils d'école sont le Maire ou son représentant, ainsi qu'un membre du Conseil municipal désigné par celui-ci ;

Considérant qu'afin de permettre une meilleure représentativité, et compte tenu du nombre d'écoles, il est décidé de désigner, dans les mêmes conditions, un titulaire et un suppléant au sein de chaque établissement scolaire ;

Considérant qu'il convient de procéder à ces désignations pour l'école primaire Barbara ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Sont candidats :

- Pour le poste de représentant titulaire :
  - Madame Sandra Graves-Payet
- Pour le poste de représentant suppléant :
  - Madame Brigitte Lemoine

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Article unique – Sont désignés en qualité de représentants titulaire et suppléant de la Ville au sein du conseil d'école de l'école primaire Barbara :

- Madame Sandra Graves-Payet en qualité de représentant titulaire ;
- Madame Brigitte Lemoine en qualité de représentant suppléant.

Pour extrait conforme :  
Le Maire,

Christophe CARLIER

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Séance du 23 avril 2026**

---

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur Christophe Carlier, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS TITULAIRE ET SUPPLÉANT AU CONSEIL D'ÉCOLE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE THÉODORE MONOD**

**Étaient présents :**

M. Christophe Carlier - Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Domsps, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Eveline Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger – adjoints, Mme Marie-Line Thébaud, M. Philippe Héraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil, Mme Lucie Brissonnet, M. Kaddour Métir, M. Jean-Jacques Um, Mme Rachida Sadane, Mme Sandrine Chauvin-Brodin, Mme Betty Adda, M. Gérard Zoui – conseillers.

**Étaient représentés :**

M. Jordan Vérin-Galea représenté par Mme Muriel Ethève  
M. Mostafa Sellak représenté par Mme Christine Durand  
Mme Marie Chavanon représentée par Mme Rachida Sadane  
Mme Marie Leclerc-Bruant représentée par M. Kaddour Métir  
M. Jean-Jacques Bridey représenté par Mme Betty Adda

**Était absent :**

M. Arthur Mesmin

---

Madame Sandrine Aubert est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-21 ;

Vu le code de l'éducation, notamment son article D. 411-1 ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation de son représentant titulaire et de son suppléant au sein des différents conseils d'écoles des établissements scolaires ;

Considérant que les représentants de la Ville dans les conseils d'école sont le Maire ou son représentant, ainsi qu'un membre du Conseil municipal désigné par celui-ci ;

Considérant qu'afin de permettre une meilleure représentativité, et compte tenu du nombre d'écoles, il est décidé de désigner, dans les mêmes conditions, un titulaire et un suppléant au sein de chaque établissement scolaire ;

Considérant qu'il convient de procéder à ces désignations pour l'école élémentaire Théodore Monod ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Sont candidats :

- Pour le poste de représentant titulaire :
  - Madame Diane Durandal
- Pour le poste de représentant suppléant :
  - Madame Muriel Ethève

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Article unique – Sont désignés en qualité de représentants titulaire et suppléant de la Ville au sein du conseil d'école de l'école élémentaire Théodore Monod :

- Madame Diane Durandal en qualité de représentant titulaire ;
- Madame Muriel Ethève en qualité de représentant suppléant.

Pour extrait conforme :  
Le Maire,

Christophe CARLIER

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Séance du 23 avril 2026**

---

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur Christophe Carlier, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS TITULAIRE ET SUPPLÉANT AU CONSEIL D'ÉCOLE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ROBERT DOISNEAU**

**Étaient présents :**

M. Christophe Carlier - Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Domsps, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Eveline Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger – adjoints, Mme Marie-Line Thébaud, M. Philippe Héraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil, Mme Lucie Brissonnet, M. Kaddour Métir, M. Jean-Jacques Um, Mme Rachida Sadane, Mme Sandrine Chauvin-Brodin, Mme Betty Adda, M. Gérard Zoui – conseillers.

**Étaient représentés :**

M. Jordan Vérin-Galea représenté par Mme Muriel Ethève  
M. Mostafa Sellak représenté par Mme Christine Durand  
Mme Marie Chavanon représentée par Mme Rachida Sadane  
Mme Marie Leclerc-Bruant représentée par M. Kaddour Métir  
M. Jean-Jacques Bridey représenté par Mme Betty Adda

**Était absent :**

M. Arthur Mesmin

---

Madame Sandrine Aubert est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-21 ;

Vu le code de l'éducation, notamment son article D. 411-1 ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation de son représentant titulaire et de son suppléant au sein des différents conseils d'écoles des établissements scolaires ;

Considérant que les représentant.es de la Ville dans les conseils d'école sont le Maire ou son représentant, ainsi qu'un membre du Conseil municipal désigné par celui-ci ;

Considérant qu'afin de permettre une meilleure représentativité, et compte tenu du nombre d'écoles, il est décidé de désigner, dans les mêmes conditions, un titulaire et un suppléant au sein de chaque établissement scolaire ;

Considérant qu'il convient de procéder à ces désignations pour l'école élémentaire Robert Doisneau ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Sont candidats :

- Pour le poste de représentant titulaire :
  - Madame Muriel Ethève
- Pour le poste de représentant suppléant :
  - Madame Diane Durandal

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Article unique – Sont désignés en qualité de représentants titulaire et suppléant de la Ville au sein du conseil d'école de l'école élémentaire Robert Doisneau :

- Madame Muriel Ethève en qualité de représentant titulaire ;
- Madame Diane Durandal en qualité de représentant suppléant.

Pour extrait conforme :  
Le Maire,

Christophe CARLIER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Séance du 23 avril 2026**

---

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur Christophe Carlier, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS TITULAIRE ET SUPPLÉANT AU CONSEIL D'ÉCOLE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN MONNET**

**Étaient présents :**

M. Christophe Carlier - Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Domsps, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Eveline Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger – adjoints, Mme Marie-Line Thébaud, M. Philippe Héraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil, Mme Lucie Brissonnet, M. Kaddour Métir, M. Jean-Jacques Um, Mme Rachida Sadane, Mme Sandrine Chauvin-Brodin, Mme Betty Adda, M. Gérard Zoui – conseillers.

**Étaient représentés :**

M. Jordan Vérin-Galea représenté par Mme Muriel Ethève  
M. Mostafa Sellak représenté par Mme Christine Durand  
Mme Marie Chavanon représentée par Mme Rachida Sadane  
Mme Marie Leclerc-Bruant représentée par M. Kaddour Métir  
M. Jean-Jacques Bridey représenté par Mme Betty Adda

**Était absent :**

M. Arthur Mesmin

---

Madame Sandrine Aubert est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-21 ;

Vu le code de l'éducation, notamment son article D. 411-1 ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation de son représentant titulaire et de son suppléant au sein des différents conseils d'écoles des établissements scolaires ;

Considérant que les représentants de la Ville dans les conseils d'école sont le Maire ou son représentant, ainsi qu'un membre du Conseil municipal désigné par celui-ci ;

Considérant qu'afin de permettre une meilleure représentativité, et compte tenu du nombre d'écoles, il est décidé de désigner, dans les mêmes conditions, un titulaire et un suppléant au sein de chaque établissement scolaire ;

Considérant qu'il convient de procéder à ces désignations pour l'école élémentaire Jean Monnet ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Sont candidats :

- Pour le poste de représentant titulaire :
  - Madame Diane Durandal
- Pour le poste de représentant suppléant :
  - Madame Muriel Ethève

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Article unique – Sont désignés en qualité de représentants titulaire et suppléant de la Ville au sein du conseil d'école de l'école élémentaire Jean Monnet :

- Madame Diane Durandal en qualité de représentant titulaire ;
- Madame Muriel Ethève en qualité de représentant suppléant.

Pour extrait conforme :  
Le Maire,

Christophe CARLIER

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Séance du 23 avril 2026**

---

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur Christophe Carlier, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS TITULAIRE ET SUPPLÉANT AU CONSEIL D'ÉCOLE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE BERTY ALBRECHT****Étaient présents :**

M. Christophe Carlier - Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Doms, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Eveline Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger – adjoints, Mme Marie-Line Thébaud, M. Philippe Héraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil, Mme Lucie Brissonnet, M. Kaddour Métir, M. Jean-Jacques Um, Mme Rachida Sadane, Mme Sandrine Chauvin-Brodin, Mme Betty Adda, M. Gérard Zoui – conseillers.

**Étaient représentés :**

M. Jordan Vérin-Galea représenté par Mme Muriel Ethève  
M. Mostafa Sellak représenté par Mme Christine Durand  
Mme Marie Chavanon représentée par Mme Rachida Sadane  
Mme Marie Leclerc-Bruant représentée par M. Kaddour Métir  
M. Jean-Jacques Bridey représenté par Mme Betty Adda

**Était absent :**

M. Arthur Mesmin

---

Madame Sandrine Aubert est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-21 ;

Vu le code de l'éducation, notamment son article D. 411-1 ;

Vu la délibération n°2024-79 du 17 octobre 2024 approuvant la fusion des écoles élémentaires Louis Pasteur et Émile Roux ;

Vu la délibération n°2025-37 du 19 juin 2025 portant approbation de la nouvelle dénomination de l'école issue de la fusion, désormais dénommée Berty Albrecht ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation de son représentant titulaire et de son suppléant au sein des différents conseils d'écoles des établissements scolaires ;

Considérant que les représentants de la Ville dans les conseils d'école sont le Maire ou son représentant, ainsi qu'un membre du Conseil municipal désigné par celui-ci ;

Considérant qu'afin de permettre une meilleure représentativité, et compte tenu du nombre d'écoles, il est décidé de désigner, dans les mêmes conditions, un titulaire et un suppléant au sein de chaque établissement scolaire ;

Considérant qu'il convient de procéder à ces désignations pour l'école élémentaire Berty Albrecht ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Sont candidats :

- Pour le poste de représentant titulaire :
  - Madame Anne Lefort
- Pour le poste de représentant suppléant :
  - Monsieur Richard Domsps

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Article unique – Sont désignés en qualité de représentants titulaire et suppléant de la Ville au sein du conseil d'école de l'école élémentaire Berty Albrecht :

- Madame Anne Lefort en qualité de représentant titulaire ;
- Monsieur Richard Domsps en qualité de représentant suppléant.

Pour extrait conforme :  
Le Maire,

Christophe CARLIER

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Séance du 23 avril 2026**

---

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur Christophe Carlier, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS TITULAIRE ET SUPPLÉANT AU CONSEIL D'ÉCOLE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE FRÈRES LUMIÈRE**

**Étaient présents :**

M. Christophe Carlier - Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Domsps, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Eveline Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger – adjoints, Mme Marie-Line Thébaud, M. Philippe Héraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil, Mme Lucie Brissonnet, M. Kaddour Métir, M. Jean-Jacques Um, Mme Rachida Sadane, Mme Sandrine Chauvin-Brodin, Mme Betty Adda, M. Gérard Zoui – conseillers.

**Étaient représentés :**

M. Jordan Vérin-Galea représenté par Mme Muriel Ethève  
M. Mostafa Sellak représenté par Mme Christine Durand  
Mme Marie Chavanon représentée par Mme Rachida Sadane  
Mme Marie Leclerc-Bruant représentée par M. Kaddour Métir  
M. Jean-Jacques Bridey représenté par Mme Betty Adda

**Était absent :**

M. Arthur Mesmin

---

Madame Sandrine Aubert est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.  
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-21 ;

Vu le code de l'éducation, notamment son article D. 411-1 ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation de son représentant titulaire et de son suppléant au sein des différents conseils d'écoles des établissements scolaires ;

Considérant que les représentants de la Ville dans les conseils d'école sont le Maire ou son représentant, ainsi qu'un membre du Conseil municipal désigné par celui-ci ;

Considérant qu'afin de permettre une meilleure représentativité, et compte tenu du nombre d'écoles, il est décidé de désigner, dans les mêmes conditions, un titulaire et un suppléant au sein de chaque établissement scolaire ;

Considérant qu'il convient de procéder à ces désignations pour l'école élémentaire Frères Lumières ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Sont candidats :

- Pour le poste de représentant titulaire :
  - Madame Sandra Graves-Payet
- Pour le poste de représentant suppléant :
  - Madame Muriel Ethève

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Article unique – Sont désignés en qualité de représentants titulaire et suppléant de la Ville au sein du conseil d'école de l'école élémentaire Frères Lumière :

- Madame Sandra Graves-Payet en qualité de représentant titulaire ;
- Madame Muriel Ethève en qualité de représentant suppléant.

Pour extrait conforme :  
Le Maire,

Christophe CARLIER

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Séance du 23 avril 2026**

---

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur Christophe Carlier, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS TITULAIRE ET SUPPLÉANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE FRANCINE FROMOND**

**Étaient présents :**

M. Christophe Carlier - Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Domsps, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Eveline Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger – adjoints, Mme Marie-Line Thébaud, M. Philippe Héraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil, Mme Lucie Brissonnet, M. Kaddour Métir, M. Jean-Jacques Um, Mme Rachida Sadane, Mme Sandrine Chauvin-Brodin, Mme Betty Adda, M. Gérard Zoui – conseillers.

**Étaient représentés :**

M. Jordan Vérin-Galea représenté par Mme Muriel Ethève  
M. Mostafa Sellak représenté par Mme Christine Durand  
Mme Marie Chavanon représentée par Mme Rachida Sadane  
Mme Marie Leclerc-Bruant représentée par M. Kaddour Métir  
M. Jean-Jacques Bridey représenté par Mme Betty Adda

**Était absent :**

M. Arthur Mesmin

---

Madame Sandrine Aubert est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-21 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 421-2 et suivants et R. 421-14 ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation de ses représentants au sein des différents conseils d'administration des collèges situés le territoire ;

Considérant que la Ville, étant membre d'un établissement public de coopération intercommunale, est représentée au sein du conseil d'administration par un élu désigné par le Conseil municipal.

Considérant qu'afin de permettre une meilleure représentativité, et compte tenu du nombre de collèges, il est décidé de désigner, dans les mêmes conditions, un titulaire et un suppléant au sein de chaque établissement scolaire ;

Considérant qu'il convient de procéder à ces désignations pour le collège Francine Fromond ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Sont candidats :

- Pour le poste de titulaire :
  - Monsieur Jordan Vérin-Galea
- Pour le poste de suppléant :
  - Madame Muriel Ethève

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Article unique – Sont désignés en qualité de représentants titulaire et suppléant de la Ville au sein du conseil d'administration du collège Francine Fromond :

- Monsieur Jordan Verin-Galéa en qualité de représentant titulaire ;
- Madame Muriel Ethève en qualité de représentant suppléant.

Pour extrait conforme :  
Le Maire,

Christophe CARLIER

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Séance du 23 avril 2026**

---

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur Christophe Carlier, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS TITULAIRE ET SUPPLÉANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE JEAN CHARCOT**

**Étaient présents :**

M. Christophe Carlier - Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Domsps, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Eveline Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger – adjoints, Mme Marie-Line Thébaud, M. Philippe Héraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil, Mme Lucie Brissonnet, M. Kaddour Métir, M. Jean-Jacques Um, Mme Rachida Sadane, Mme Sandrine Chauvin-Brodin, Mme Betty Adda, M. Gérard Zoui – conseillers.

**Étaient représentés :**

M. Jordan Vérin-Galea représenté par Mme Muriel Ethève  
M. Mostafa Sellak représenté par Mme Christine Durand  
Mme Marie Chavanon représentée par Mme Rachida Sadane  
Mme Marie Leclerc-Bruant représentée par M. Kaddour Métir  
M. Jean-Jacques Bridey représenté par Mme Betty Adda

**Était absent :**

M. Arthur Mesmin

---

Madame Sandrine Aubert est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-21 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 421-2 et suivants et R. 421-14 ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation de ses représentants au sein des différents conseils d'administration des collèges situés le territoire ;

Considérant que la Ville, étant membre d'un établissement public de coopération intercommunale, est représentée au sein du conseil d'administration par un élu désigné par le Conseil municipal.

Considérant qu'afin de permettre une meilleure représentativité, et compte tenu du nombre de collèges, il est décidé de désigner, dans les mêmes conditions, un titulaire et un suppléant au sein de chaque établissement scolaire ;

Considérant qu'il convient de procéder à ces désignations pour le collège Jean Charcot ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Sont candidats :

- Pour le poste de titulaire :
  - Madame Muriel Ethève
- Pour le poste de suppléant :
  - Madame Sandrine Aubert

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Article unique – Sont désignés en qualité de représentants titulaire et suppléant de la Ville au sein du conseil d'administration du collège Jean Charcot :

- Madame Muriel Ethève en qualité de représentant titulaire ;
- Madame Sandrine Aubert en qualité de représentant suppléant.

Pour extrait conforme :  
Le Maire,

Christophe CARLIER

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Séance du 23 avril 2026**

---

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur Christophe Carlier, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS TITULAIRE ET SUPPLÉANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE ANTOINE DE SAINT-EXUPERY**

**Étaient présents :**

M. Christophe Carlier - Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Domsps, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Eveline Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger – adjoints, Mme Marie-Line Thébaud, M. Philippe Héraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil, Mme Lucie Brissonnet, M. Kaddour Métir, M. Jean-Jacques Um, Mme Rachida Sadane, Mme Sandrine Chauvin-Brodin, Mme Betty Adda, M. Gérard Zoui – conseillers.

**Étaient représentés :**

M. Jordan Vérin-Galea représenté par Mme Muriel Ethève  
M. Mostafa Sellak représenté par Mme Christine Durand  
Mme Marie Chavanon représentée par Mme Rachida Sadane  
Mme Marie Leclerc-Bruant représentée par M. Kaddour Métir  
M. Jean-Jacques Bridey représenté par Mme Betty Adda

**Était absent :**

M. Arthur Mesmin

---

Madame Sandrine Aubert est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-21 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 421-2 et suivants et R. 421-14 ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation de ses représentants au sein des différents conseils d'administration des collèges situés le territoire ;

Considérant que la Ville, étant membre d'un établissement public de coopération intercommunale, est représentée au sein du conseil d'administration par un élu désigné par le Conseil municipal.

Considérant qu'afin de permettre une meilleure représentativité, et compte tenu du nombre de collèges, il est décidé de désigner, dans les mêmes conditions, un titulaire et un suppléant au sein de chaque établissement scolaire ;

Considérant qu'il convient de procéder à ces désignations pour le collège Antoine de Saint-Exupéry ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Sont candidats :

- Pour le poste de titulaire :
  - Madame Brigitte Lemoine
- Pour le poste de suppléant :
  - Monsieur Jérémy Picard

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Article unique – Sont désignés en qualité de représentants titulaire et suppléant de la Ville au sein du conseil d'administration du collège Antoine de Saint-Exupéry :

- Madame Brigitte Lemoine en qualité de représentant titulaire ;
- Monsieur Jérémy Picard en qualité de représentant suppléant.

Pour extrait conforme :  
Le Maire,

Christophe CARLIER

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Séance du 23 avril 2026**

---

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur Christophe Carlier, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS TITULAIRE ET SUPPLÉANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCÉE FRÉDÉRIC MISTRAL**

**Étaient présents :**

M. Christophe Carlier - Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Domsps, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Eveline Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger – adjoints, Mme Marie-Line Thébaud, M. Philippe Héraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil, Mme Lucie Brissonnet, M. Kaddour Métir, M. Jean-Jacques Um, Mme Rachida Sadane, Mme Sandrine Chauvin-Brodin, Mme Betty Adda, M. Gérard Zoui – conseillers.

**Étaient représentés :**

M. Jordan Vérin-Galea représenté par Mme Muriel Ethève  
M. Mostafa Sellak représenté par Mme Christine Durand  
Mme Marie Chavanon représentée par Mme Rachida Sadane  
Mme Marie Leclerc-Bruant représentée par M. Kaddour Métir  
M. Jean-Jacques Bridey représenté par Mme Betty Adda

**Était absent :**

M. Arthur Mesmin

---

Madame Sandrine Aubert est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-21 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 421-2 et suivants et R. 421-14 ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation de ses représentants au sein du conseil d'administration du lycée Frédéric Mistral ;

Considérant que la Ville, étant membre d'un établissement public de coopération intercommunale, est représentée au sein du conseil d'administration par un élu désigné par le Conseil municipal.

Considérant qu'afin de permettre une meilleure représentativité, il est décidé de désigner, dans les mêmes conditions que pour les autres établissements scolaires du territoire, un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein du conseil d'administration du lycée Frédéric Mistral ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Sont candidats :

- Pour le poste de représentant titulaire :
  - Monsieur Jordan Vérin-Galea
- Pour le poste de représentant suppléant :
  - Madame Diane Durandal

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Article unique – Sont désignés en qualité de représentants de la Ville au sein du conseil d'administration du lycée Frédéric Mistral :

- Monsieur Jordan Vérin-Galea en qualité de représentant titulaire ;
- Madame Diane Durandal en qualité de représentant suppléant.

Pour extrait conforme :  
Le Maire,

Christophe CARLIER

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Séance du 23 avril 2026**

---

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur Christophe Carlier, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

**VŒU RELATIF AUX MESURES DE CARTE SCOLAIRE ET FERMETURES DE CLASSES  
ANNONCÉES POUR LES ÉCOLES DU 1<sup>ER</sup> DEGRÉ À LA RENTRÉE SCOLAIRE 2026**

**Étaient présents :**

M. Christophe Carlier - Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Domsps, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Eveline Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger – adjoints, Mme Marie-Line Thébaud, M. Philippe Héraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil, Mme Lucie Brissonnet, M. Kaddour Métir, M. Jean-Jacques Um, Mme Rachida Sadane, Mme Sandrine Chauvin-Brodin, Mme Betty Adda, M. Gérard Zoui – conseillers.

**Étaient représentés :**

M. Mostafa Sellak représenté par Mme Christine Durand  
M. Jordan Verin-Galea représenté par Mme Muriel Ethève  
Mme Marie Chavanon représentée par Mme Rachida Sadane  
Mme Marie Leclerc-Bruant représentée par M. Kaddour Metir  
M. Jean-Jacques Bridey représenté par Mme Betty Adda

**Étaient absents :**

M. Nicolas Vinci  
M. Arthur Mesmin

---

Madame Sandrine Aubert est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Vu le code de l'éducation, notamment l'article D.211-9 ;

Considérant les mesures de fermetures de classes fermes et conditionnelles annoncées par le comité social d'administration spécial départemental (CSASD) du 23 mars 2026 dans les écoles maternelles (1 fermeture de classe ferme pour Les Capucines et 1 pour Les Coquelicots) et élémentaires (1 fermeture de classe ferme et 1 conditionnelle pour Berty Albrecht et 1 fermeture conditionnelle pour Théodore Monod) ;

Considérant que les fermetures de classes dans les écoles Coquelicots, Capucines et Théodore Monod sont cohérentes en termes de chiffres avec les prévisions d'effectifs de la rentrée scolaire 2026 puisque les moyennes par classe oscillent entre 22,45, 22,67 et 23,86 ;

Considérant que ces fermetures de classes sont toutefois prévues pour les écoles ayant les indices de position social parmi les plus bas de la commune ;

Considérant que l'augmentation prévisible des effectifs par classe suite aux fermetures de classes, entraînera une dégradation des conditions d'enseignement, d'apprentissage des élèves et de suivi individualisé des élèves dans un milieu social déjà extrêmement fragilisé où les besoins éducatifs sont cruciaux ;

Considérant que l'école élémentaire Théodore Monod accueille également une classe ULIS dont les effectifs ne sont pas comptabilisés dans l'effectif inscrit pour les opérations de la carte scolaire et que le suivi individualisé de ces élèves ainsi que la gestion du groupe classe, dans un contexte d'augmentation des effectifs par classe, se verra d'autant plus détérioré ;

Considérant que la fermeture conditionnelle d'une classe à l'école Théodore Monod aura également pour conséquence la perte de la décharge totale de la direction, en sus d'un changement de direction ;

Considérant que les fermetures de classes programmées pour ces trois écoles apparaissent donc en décalage avec les objectifs affichés de réussite éducative pour tous et de réduction des inégalités ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Muriel Ethève, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Article 1er – Demande en conséquence, le maintien des classes dans les écoles maternelles Les Coquelicots, Les Capucines et dans l'école élémentaire Théodore Monod à la rentrée scolaire 2026.

Article 2 – Regrette les fermetures fermes et conditionnelles des écoles élémentaires Théodore Monod et Berty Albrecht au regard des évaluations nationales insatisfaisantes sur la commune.

Article 3 – Invite les parents d'élèves élus et la communauté éducative à défendre ces fermetures de classes inacceptables avec les élus locaux.

Pour extrait conforme :  
Le Maire,

Christophe CARLIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20260430-2026-63-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2026